

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



Faculté de médecine et de pharmacie Université de Poitiers

[#]

DFASM1

DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES

Peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

[Que dit la loi](#) [PDF - 76 Ko] [

http://medphar.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/arrete-etudes-medicales_1370446017905.pdf?INLINE=FALSE] :

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Les compétences à acquérir sont celles de communicateur, de clinicien, de coopérateur, membre d'une équipe soignante pluriprofessionnelle, d'acteur de santé publique, de scientifique et de responsable au plan éthique et déontologique. Il doit également apprendre à faire preuve de réflexivité.

Les enseignements portent essentiellement sur ce qui est fréquent ou grave ou constitue un problème de santé publique ainsi que sur ce qui est cliniquement exemplaire.

Les objectifs de la formation sont :

1. L'acquisition de connaissances relatives aux processus physiopathologiques, à la pathologie, aux bases thérapeutiques et à la prévention complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.
2. Une formation à la démarche scientifique.
3. L'apprentissage du raisonnement clinique.
4. L'acquisition des compétences génériques préparant au troisième cycle des études médicales.

La formation comprend :

un tronc commun permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment ;

un parcours personnalisé pluriannuel au cours duquel l'étudiant pourra choisir :

1. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.
2. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié.
3. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans des disciplines non strictement médicales.

Le parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi des formations dispensées à l'université. Elles sont de préférence en continuité avec les unités librement choisies au cours du premier cycle. Des parcours types peuvent être proposés par les unités de formation et de recherche.

Le référentiel de compétences génériques, les objectifs de la formation et les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent, les items correspondant aux enseignements du tronc commun ainsi que les propositions d'unités d'enseignement pouvant correspondre aux parcours personnalisés sont développés en annexe du présent arrêté.

La formation conduisant au **diplôme de formation approfondie en sciences médicales** comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

L'organisation des enseignements est définie par l'unité de formation et de recherche de médecine, puis approuvée par le président de l'université.

Parmi ces enseignements sont prévus :

1. Un enseignement de langues vivantes étrangères.
2. Un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i ® niveau 2 « métiers de la santé ».
3. Une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, mentionnée au troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 3 mars 2006 susvisé.
4. Des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche, la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique.
5. L'enseignement de thèmes jugés prioritaires. Ces thèmes sont actualisés tous les trois ans par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.

Voir [ici \[PDF - 403 Ko\]](#) [

http://medphar.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/programme-2eme-cycle-2013_1373983001718.pdf?INLINE=FALSE] le nouveau Programme du 2ème cycle des études médicales (nouveaux items)

PLATEFORME PÉDAGOGIQUE MEDPHAR2 - COURS EN LIGNE :

Les travaux dirigés, les ressources pédagogiques et les cas cliniques sont mis en place sur la [plateforme pédagogique de la faculté de Médecine et Pharmacie](#) [<http://medphar2.univ-poitiers.fr>]. La participation à ces ED est obligatoire.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr